



**DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON**

**Commune D'ESTAING**

## **DECISION N°2025-13**

### **Objet : Signature de l'avenant n°1 du lot 10 du marché camping**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2024-07-001 en date du 6 août 2024,

Vu les adaptations techniques constatées en cours de chantier et les ajustements demandés par l'architecte,

### **DECIDE :**

- De signer l'avenant n°1 pour le lot 10 Plomberie de l'entreprise MALHERBE Frédéric

Avenant n°1 du 5 mai 2025	14 665.49 € HT	17 598.59 €TTC
---------------------------	----------------	----------------

Estaing, le 16 mai 2025

Le Maire,  
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire  
Transmis à la Préfecture et publié le*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
012-211200985-20250516-202513-CC  
Reçu le 17/06/2025